

*- Nous déclarons ne jamais consentir à la disparition des droits qui ont caractérisé jusqu'ici l'ordre noble et que nous tenons de nos ancêtres. Nous ordonnons à notre représentant aux États généraux de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte à la propriété de nos terres.*

*- Le devoir du député de la noblesse est de conserver à son ordre les droits honorifiques et les prééminences dont la noblesse française a profité jusqu'à aujourd'hui.*

*- La conservation des avantages (pas d'impôt à payer) et des distinctions dont la noblesse a bénéficié depuis toujours sont des avantages qui la distinguent essentiellement et qui ne pourront être attaqués ou détruits.*

*- La noblesse d'Armont demande donc que l'ordre dont elle fait partie continue à bénéficier de tous ses avantages.*

*- La noblesse n'entend en aucune manière renoncer aux droits seigneuriaux tels que justice, chasse, pêche, et tous les impôts qu'elle a le droit de recevoir des paysans.*